L'ABEILLE.

PARAIT TOUS LES JOURS, PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 27 Août 1828.

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER ETAT DE [illegible]

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Affaires domestiques—amélioration internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE.—*De St. Bernard,*

L. LEBLANC.—*De l'Assomption,*

J. BUSHNEL.—*D'Est Baton Rouge,*

[illegible] DECLOUET.—*De St. [illegible],*

[illegible] MORRIS.—*Valcheres.*

DU L'INTERIEUR.

André Jackson et Aaron Burr.—Le *Baltimore Patriot* de Samedi, annonce que la correspondance entre le général Jackson et le juge H. W. Williams, du Tennessee, a été mise sous presse pour être bientôt publiée, et il ajoute qu'elle confirme le fait avancé "que le général Jackson offrit au juge Williams une commission d'officier dans l'armée de Burr."

(N.-York American.)

Les menaces d'une dissolution prochaine de l'Union, dont quelques politiques exaltés de la Caroline du Sud voulaient nous effrayer ont été démenties pleinement par l'opposition des citoyens les plus distingués, et tout-à-fait réduites au néant par la noble détermination du gouverneur Taylor. Invité à un dîner il a profité de cette circonstance pour déclarer publiquement, et quelle pouvait trouver en lui quelque fermeté, elle aurait toujours pour objet "la préservation de l'Union" *If I have any firmness, it will be exerted to preserve the Union*; sentiment bien généreux puisqu'il sort de la bouche d'un homme qui lui même est opposé à la politique du nouveau Tarif.

MISSOURI.

Exploitation des mines de plomb sur la rivière de la Pièvre (Riverrive).—Cette exploitation, qui avait éprouvé d'abord de très grandes difficultés, est maintenant en pleine activité. En 1823 on n'avait extrait que 100,000 kil. de minerai; en 1827, l'extraction s'est élevée à 2,540,000 kil., et doit s'élever encore beaucoup plus haut. L'espoir des entrepreneurs se manifeste déjà par les sympathies ordinaires, les prétentions au monopole; il est question de demander au congrès que les droits sur l'importation du plomb soient augmentés. Ces demandes, qui se renouvelleront probablement autant de fois qu'une industrie nouvelle obtiendra quelque succès remarquable, donnent lieu à quelques observations sur la nature du gouvernement fédératif. Dans un tel gouvernement est-il permis à l'autorité centrale d'imposer tous les Etats au profit d'un seul, ou du plus petit nombre? N'est-il pas inférieurement prescrit à cette autorité centrale, par l'autorité supérieure de la raison, de se renfermer dans les limites de ce qui intéresse véritablement toute la république, sans disposition d'Etat? Des questions analogues se sont déjà présentées plus d'une fois, et il faut le dire, le congrès les a résolues avec prudence; il s'est montré jusqu'à présent tel qu'on se plaît à imaginer le gouvernement institué pour le peuple, et digne de présider à ses destinées. Lorsque la haute administration est aussi digne de confiance, les erreurs des particuliers ne portent aucun préjudice: on a beau réclamer des priviléges, des monopoles, les droits de l'union demeurent intacts, la justice et la liberté n'ont rien à craindre; le commerce est consciencieusement protégé, au lieu [illegible]

(*Revue Encyc.*)

FRANCE.

CHAMBRES DES DEPUTES.

Extrait de la séance du 19 Mai.

L'ordre du jour est l'ouverture de la discussion sur le projet de loi concernant la presse périodique.

Tous les ministres sont présens à l'exception de M. de la Féronnaye.

M. Kératry: Ce projet semble établir une lutte déplorable entre des exigences que je ne saurais pour le moment définir, et des intentions nobles et généreuses, telles qu'elles sont considérées dans l'Exposé des motifs prononcé par M. le garde des sceaux à cette tribune.

Le journalisme, qu'à force de torts, l'ancien ministère s'était rendu redoutable, n'a point fait le mécontentement. Il l'a proclamé, il en a averti celui par lequel il pouvait cesser. Faut-il s'en plaindre? Aucune sédition en a-t-elle été la suite? Est-on sorti quelque part de la légalité? Je ne le cache pas, si les feuilles publiques se taisaient dans des cas pareils, si elles n'avaient le courage de parler avec force, nul doute que la plus méchante administration ne pût se prolonger d'une manière indéfinie. Sans elles les conseillers de la couronne, qui nous proposent des lois en son nom, certainement ne seraient pas assis en face de cette tribune; bien certainement encore, Messieurs, vous ne couririez pas les bancs de cette Chambre et vous n'y donneriez pas au peuple la garantie d'un vote libre! et le ministère précédent et la Chambre précédente continueraient, dans cette enceinte, à braver l'indignation publique, en se jouant de tous les droits acquis; mais sait-on pour combien de temps? Qui nous aurait répondu de la modération d'une société attaquée dans ses moindres élemens? Qui nous eût assuré que, pour son propre malheur comme pour celui du trône, elle ne se fût pas poussée tumultueusement vers l'abîme formé par la Charte et rouvert par l'imprudence de ses ennemis? (Mouvement très vif d'adhésion à gauche, silence à droite.)

Messieurs, puissante comme la machine de Watt, l'opinion publique gouverne déjà une partie de l'Europe; mais il lui faut des soupapes de sûreté, et c'est de la presse seule qu'elle peut les recevoir. (Rire général.) Faute de cela, bientôt infailliblement consultée, cette opinion se donne enfin à la couronne des conseillers fidèles! Quant à cette Chambre, elle est déjà connue par ses actes: certes, dans l'histoire, ils ne déposeront pas contre le journalisme, au quel on a plus d'une fois fait honneur de sa formation. On le voit, produit de l'irritation la plus légitime, du sentiment le plus juste d'une nation froissée et humiliée pendant sept mortelles années, elle devient avec calme; elle parle au trône avec respect; elle se rend à ses demandes de fonds sans en connaître l'emploi, sans s'enquérir de ce que sont devenus les précédens: elle donne de l'or, quand on lui a prodigué les outrages; elle n'ajourne que les satisfactions qu'elle avait droit d'attendre. Il faut en convenir, Messieurs: les torts du journalisme sont bien peu de chose en présence d'un pareil spectacle, et l'on est un peu rassuré sur ses plus grands écarts, chez un peuple qu'ils conduisent à de pareils résultats. (Mouvement d'adhésion).

On avait quelque droit d'attendre qu'une commission formée dans le sein d'une Chambre à la garde de laquelle a été confiée particulièrement le dépôt des libertés publiques, s'efforçât d'améliorer le sort fait à chacune de ces libertés, quand elles deviennent l'objet des propositions de la loi du gouvernement. C'est avec un sensible regret qu'à un article près nous voyons une marche contraire adoptée par votre commission de la loi de la presse; elle n'a pas amendé, mais [illegible] la proposition royale; c'est [illegible], ou tout au plus la seconde co[illegible] qui dans les quatorze années de [illegible] représentatif écoulées depuis l'octroi de la Charte, ait présenté à la France des mandataires franchement antipathiques à ce qu'elle a de plus précieux. (Vives réclamations à droite.)

Quand je vois une loi demander qui possède dans un journal, qui n'y possède plus, qui le remplace, comment il se nomme, où il demeure, je me sens involontairement transporté à l'une des époques les plus sinistres de la révolution. (Agitation à droite.)

Avec la juste crainte d'un retour vers le passé, je vous le demande, Messieurs, quel est le notaire, l'avoué, l'avocat, le professeur, l'homme de lettres attaché à l'Université, le magistrat, le fonctionnaire qui consentirait à se faire écrire sur l'acte de société d'un journal? Quel serait le banquier assez mauvais calculateur pour avancer des fonds dans une pareille entreprise? Qui voudrait, à titre onéreux, en réaliser les actions sur place? Qui les accepterait en paiement et qui soutiendrait ce journal, malgré son utilité reconnue, s'il ne couvrait pas ses frais quotidiens, comme il arrive dans l'enfance difficile de toutes les créations de cette nature? Personne, me répondra-t-on de toutes parts. Je le vois, vous vous étonnez, Messieurs, vous croyez commencer à pénétrer dans l'économie de la loi nouvelle; eh bien! je vous dévoile que vous avez à peine soulevé un coin du voile qui la couvre; car elle existe tout entière dans le gérant, *magna machina*, et ce gérant, tel qu'on l'a voulu, tel qu'il existerait réellement par l'économie du projet. Car l'exposé des motifs de M. le garde des sceaux est au projet lui-même ce que serait le péristyle de Sainte-Geneviève placé devant la Force ou Sainte-Pélagie pour en masquer l'entrée hideuse. (Sensation prolongée.)

Arrivé au terme de cet examen, qu'il me soit permis de croire, pour l'honneur [illegible] hommes auxquels ils nous enlèverait trop [illegible], qu'ils n'ont pas vu tout [illegible] de déceptions [illegible] de ruses, d'impositions [illegible] térielles et de contra[illegible] vous proposent; [illegible] profondir; presque [illegible] de l'un de nos honorables collègues contre la censure facultative, ils auront laissé cette malheureuse loi se produire à l'improviste au jour qu'elle ne pouvait supporter. J'ai accepté pour moi, je vous offre à vous-mêmes cette conjecture rassurante. Elle nous autorise à espérer que des ministres qui se respectent refuseront à un tel projet, son modifié, un patronage indigne de l'initiative royale. Non, Messieurs, ce n'est pas dans une des salles du palais de nos rois que ce projet a pu être enfanté, (rumeurs au centre.) Tout au plus, y aurait-il été importé en germe par des ennemis de nos institutions et de la monarchie; et la pensée publique les nommerait sans peine. (Voix à gauche: Les jésuites!)

On vous a dit que des membres du ministère avaient pris l'engagement de soutenir, dans son intégralité, cette œuvre monstrueuse. N'en croyez rien, Messieurs; dépositaires des ordres du prince, revêtus de sa force, animés de son esprit, ils ne se décideront jamais à renverser chez nous le gouvernement représentatif, en brisant la presse libre qui en est la colonne! S'il en était autrement, s'ils reconnaissaient sous nos yeux le pas de leur toge, pour nous offrir à ce prix ou la paix ou la guerre civile! Eh bien! quoiqu'il nous en coûte de le dire nous accepterions la guerre (profonde sensation); nous imposerions silence à notre douleur pour défendre la patrie, menacée dans ce qu'elle a de plus cher; nous aurions, quoi qu'elle en pût nous, la plus sainte des causes; nous aurions encore dans cette Chambre tous ceux qui ne veulent pas être parjures envers les libertés publiques! (Bravo!)

Ce discours, qui a duré plus d'une heure, est suivi d'une vive agitation. M. Kératry reçoit en retournant à sa place de nombreuses félicitations. La séance demeure quelque tems suspendue.

ANGLETERRE.

Londres 26 Juin.

Les affaires de l'Inde et ses intérêts divers commencent à occuper le Parlement et le peuple Anglais. Le mode de gouvernement à adopter pour cette immense colonie, qu'habitent 80,000,000 d'ames, quand le système barbare et impolitique pratiqué aujourd'hui aura touché à sa fin, est un objet digne des méditations les plus sérieuses. Toute la population commerçante de Calcutta ne cesse de présenter des pétitions sur cet objet.

M. Monck a présenté au parlement une pétition de M. Moïse Levy, qui a pour objet de réclamer en faveur des juifs une liberté de religion plus étendue; et le *Morning Herald* voit avec plaisir que ce peuple [illegible] occupe enfin de cet objet.

M. Hume est infatigable; rien ne saurait le détourner des efforts qu'il ne cesse de faire pour engager le Parlement à abolir l'emprisonnement pour dette en Angleterre.

Une frégate et un vaisseau de 74 russes, qui étaient à la bataille de Navarin et qui y furent très-maltraités, sont arrivés de Malte à Portsmouth, le 22 Juin: ils retournent à Cronstadt.

Lord Stuart de Rothsay, qui a été si longtems ambassadeur à Paris, sous le nom de Sir Charles Stuart, doit, dit-on, être remplacé dans ses fonctions diplomatiques dans cette ville par Lord Grandville.

La nomination de Lord Francis Gower (qui dernièrement s'était retiré des affaires avec les amis de M. Canning) à la place de Secrétaire Général pour l'Irlande, est considérée comme un poste avancé des desseins du Duc de Wellington sur cette contrée.

On dit que le Duc de Wellington a l'intention de faire quelques efforts pour le soulagement de cette nombreuse population des classes inférieures de l'Irlande, et que sous peu il doit établir dans cette province quelques dispositions législatives analogues aux *Poor-laws* d'Angleterre.

Londres, 27 Juin.

Les journaux français de Mercredi sont remplis de commentaires sur l'ordonnance publiée la veille, pour la suppression des Jésuites. On voit avec plaisir que les journaux libéraux, et conséquemment le parti constitutionnel, sont généralement satisfaits des mesures du gouvernement sur cet objet. Le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* soutiennent tous les deux que bornes données aux établissemens ecclésiastiques et la renaissance de l'autorité de l'Université comme des signes infaillibles du renversement des Jésuites. Ainsi se trouve facilement résolue une question qui depuis plusieurs années occupait sérieusement les esprits en France.—Le parti-prêtre néanmoins, est comme d'ordinaire bien loin d'être satisfait; la cause ici il proclame hautement que la religion est en danger.

Pap. anglais.

BUENOS AYRES.

L'anniversaire de l'Indépendance de la République Argentine, qui a eu lieu le 25 Mai, a été célébrée à Buénosayres par trois jours de fêtes consécutifs. Parmi les divertissemens qui y ont eu lieu nous en remarquons un qui nous paraît assez singulier. Des mats graissés du haut en bas sont plantés sur les places publiques, et il y a au haut de chacun, des prix en argent ou tout autre chose, qui sont la récompense de ceux qui peuvent grimper jusqu'à y atteindre. Cet amusement est nommé *(rompe cabeza)* (casse tête); et il faut d'autant plus d'adresse pour atteindre jusqu'aux prix, que ces mats sont plus gros en haut qu'en bas (*).

Le paquebot anglais, partant de Buénosayres le 13 Mai, a été arrêté par l'escadre qui bloque la ville, et ses passagers ont été obligés de retourner à terre, excepté ceux qui avaient des passeports par[illegible] de l'amiral brésilien Guedez ou [illegible] Lord [illegible]enby. Ce paquebot a remis à la voile [illegible].

Le journal publié à Buénosayres sous le titre de *El Hijo [illegible] del Diablo Rosado* (Le Fils aîné du [illegible] et tombé, et il a été remplacé par un [illegible] nal intitulé *El Hijo Menor del [illegible] sado* (Le Fils cadet du Diable Rouge.)

(*) Cet amusement est aussi celui que l'on donne en France à la populace dans les jours de fêtes nationales, et ces mâts se nomment *mats de cocagne*. *Note du T.*

FEUILLETON.

A Paris, dans une société, on parlait un jour de charades. Un Allemand, qui se piquait de parler le français avec tout l'atticisme d'un Blaisois, en proposa aussitôt une.—"Mon *première*, dit-il, est un animal domestique; mon *seconde* est une bête carnassière, et mon *troisième* est un outil de charpentier; mon tout est une *filaise passion*—Tout le monde de chercher, et après un quart d'heure d'efforts inutiles, chacun fut forcé d'avouer qu'il y perdait son latin. On pria l'auteur de cette énigme de vouloir bien l'expliquer.—*Folentiers*, dit-il, le *premier* est un *chat*, le *seconde* est un *loup*, le *troisième* est une *soie*, et le tout est CHALOUSEUR (jalousie.)

Il y a quelques jours nous avons annoncé l'arrivée de M. Davis et de sa troupe à Boston: voici ce que nous lisons dans un journal de cette ville, le *Boston Patriot*.

BILLET.

Le Directeur du Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans et une partie des artistes qui composent sa troupe sont arrivés aujourd'hui en cette ville, sur le navire Albree, Capitaine Bradshaw; ils croiraient manquer à la reconnaissance s'ils différaient d'un moment d'exprimer publiquement les sentimens de gratitude qu'ils éprouvent pour les soins, les attentions et les égards que ce digne Capitaine a eus pour eux pendant toute la traversée. Ils n'oublieront jamais la vive sollicitude avec laquelle il a su prévenir leurs moindres désirs, et les talents qu'il a déployés dans sa profession, pour mettre à l'abri de toute inquiétude des personnes peu habituées aux voyages de mer. Les soussignés le prient en conséquence de recevoir leurs remercîments sincères et d'être bien convaincu que le nom du navire Albree et celui de son brave capitaine ne s'effaceront jamais de leur souvenir.

Jn. Davis, Jn. Colsson, Bolzé, Tabary, Alexandre, Paradol, Notaire, Le Blanc, Rochefort, Théodore, Elie, Bayoil, Jandot, Milon, —Neel, Alfred, Marioné.

Boston, le 25 Juilliet, 1828.

On lit dans le *Courrier des Pays-Bas*—La chambre de discipline du corps des avocats à la Cour supérieure, à Bruxelles, a dû s'occuper, il y a quelques jours, de l'examen des prétentions formées par un avocat domicilié à Anvers, pour avoir défendu le nommé B . . . . . de Lierre en Brabant, devant la Cour d'assises de la province d'Anvers; l'état formé par cet avocat présentait entre autres un article assez curieux; il était conçu ainsi qu'il suit: *Voor verscheyde ongeruste nachten gepasseerd te hebben, ter oorzaeke van deze zaek, duyzend gulden.* . . . (Pour les nuits agitées que cette affaire m'a fait passer, mille florins.)

Cet article extraordinaire a été entièrement rejeté, et les prétentions formées par le dit avocat, montant ensemble à la somme de *mille florins* 62 *cents* ont été réduites à *deux mille florins*.

LA DERNIERE CARTOUCHE.

C'était le 30 Mars, l'intrépide Mortier venait de faire à l'envoyé d'Alexandre cette énergique réponse: "J'effectuerai ma retraite devant et malgré l'ennemi." Animé par le courage de son chef, un soldat, qui avait vaillamment défendu l'avant-poste qui lui avait été confié, blessé grièvement, reçu un accablé par le nombre, en jurant avec toute l'énergie d'un grenadier, obligé de céder pied à pied le terrain. Sa giberne était vide! Harassé de fatigue et honteux de rentrer dans Paris sans avoir vaincu, il avait jeté son fusil dans un fossé et s'était étendu par terre, attendant [illegible] ou le coup de lance du vainqueur. "Sacrebleu! s'écria-t-il, plus de munitions! mourir comme un [illegible], il se déshonorait le front avec la pointe. Le bruit des pas d'un homme qui s'approchait le tira de sa stupeur. "Cric! Qui vive?

—Français! répondit un garde national.

—As-tu des cartouches? lui dit le grenadier, en se relevant précipitamment.

—Encore deux, c'est fou, et je les ménage; pas une n'a manqué son homme.

—Tiens, prends ma montre d'argent, mais, pour Dieu, donne-moi une cartouche."

Et le grenadier, en disant ces mots, avait tiré la montre de son gousset.

Le garde national refusait le don du soldat, et se montrait inflexible à sa prière.

"Sacredieu, reprit le grenadier, tu ne vois donc pas que je suis blessé, que je vais mourir là; je veux saluer encore un Prussien, et tu me refuses!

Comme il parlait ainsi, un détachement des hussards de la mort accourait à toutes brides vers l'endroit où il était tombé. Le garde national voit des larmes rouler dans les yeux du soldat; ému, il tire de sa giberne les deux cartouches qui lui restent, bourre son fusil, l'amorce, tire sur les hussards, en abat un, et jette en fuyant sa dernière cartouche au grenadier.

"Merci, frère!" lui crie le soldat. Et, saisissant avec une espèce de rage le précieux cadeau qu'il vient de recevoir, il déchire le papier, qui ne renfermait que du son; furieux, il croise la baïonnette en murmurant: "Gredins!...." Ce mot fut le dernier qu'il prononça.

NECROLOGIE.—*(Communiqué)*

Est mort Samedi 23 du courant, à 9 heures du matin, chez Mr. Charles Breton, dans la rue du Bayou, près [illegible] collége, Mr. MARIE CONTE, âgé de 43 ans, natif de la Martinique, ancien officier des armées françaises, homme aussi recommandable par son urbanité que par ses [illegible]. Depuis le peu de temps qu'il était [illegible] Orléans, il s'était acquis l'estime et la bienveil[illegible] de plusieurs personnes des plus respectab[illegible] cette ville, qui ont toutes reconnu qu'il possé[illegible] de ce que beaucoup n'ont pas assez—la d[illegible] laquelle il a en quelque sorte succ[illegible]

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Caroline, Craig, Hâvre, L. Millandon
Goel. Victoire, Cora, Pensacole, capitaine
Goel. Sally & Polly, Welerman, St.-Yago de Cube
Gottschalk et Reimers
Goel. Thorn, Richy, Pensacole, capitaine

MEMORANDA.

La Martha est arrivée d'ici à Hambourg le 1er. Juin.

Le brick Hyden, parti d'ici pour la Méditerranée, a été rencontré près du Cap Spartel.

AVIS.—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le soussigné prévint le public, par un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Laveaux, son épouse, pourrait contracter après cette époque; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré ledit avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite.

27 août—3 FRANÇOIS AUGUSTE.

Ventes Judiciaires.

Par Baudus & Thomassin.

IL sera positivement vendu ce jourd'hui une vente, le jeudi 28 Août, à 3 heures après midi, dans le magasin au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 119 barriques vin de Marseille, 115 vin muscat.—Conditions au moment de la Vente.

26 Août

Par Devezac & Dumoulon.

IL sera vendu vendredi 29 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, pour clore diverses factures,

113 barriques VIN rouge de Bordeaux. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 21 août

Par Joseph Le Carpentier.

MARDI 2 Septembre, il sera vendu à 4 heures, au magasin situé au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 150 barriques de VIN rouge, de Bordeaux, bonne qualité. 21 août

THEATRE ST.-PHILIPPE.

Jeudi, 28 Avril,

LE directeur du Théâtre des Marionnettes, récemment établi dans la même rue dans le local de M. Morel, jaloux d'offrir au public plusieurs nouveautés qui n'ont point encore paru dans cette ville, se félicite de pouvoir les exhiber dans un local commode et aéré, ce spectacle aura lieu tous les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine, et il sera toujours varié. On débutera 1°. par l'exposition d'une

VUE MARITIME

De l'attaque et destruction d'une Goelette

Par le fameux

SERPENT MARIN.

2e. SUIVI DE LA LUTTE DU JALOUX,

Petite pièce bouffonne exécutée par des Marionnettes.

3e. LA LUTTE DE L'INNOCENCE *ET DE PASTILLE,*

Pièce mécanique.

4e. DANSES et SCENES PATAGONIENNES.

5e. L'exhibition de six tableaux de Feux Pittoresques de la plus grande dimension, représentant les principaux monumens de Paris, tels que la Colonne de la place Vendôme, l'Hotel des Invalides, la nouvelle Bourse, la Fontaine des Innocens, l'Eglise de Notre Dame, et la belle Rose dédiée aux dames Louisianaises.

Prix des places—Premières, parterre et secondes, à seulement trois et 2 escalins. Les enfans payeront moitié prix partout.

Nota. Les secondes sont exclusivement réservées aux personnes de couleur libre, les troisièmes aux esclaves.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures et demie, on commencera à 7 heures précises. 27 a.

POUR LA MOBILE, EN TOUCHANT A LA BAIE ST. LOUIS,

La goelette fine voilière, SUN, capit. Eldridge, partira du Bassin pour les susdits ports, sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

21 août JNO. SUCKLEY, rue du Bassin.

POUR ST.-YAGO DE CUBE,

La goelette fine voilière SALLY AND POLLY, ayant une grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

21 août GOTTSCHALK & REIMERS.

PAQUEBOTS REGULIERS POUR TAMPICO.

Les belles goelettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le *Hound* partira d'ici le 1er. Août, et de Tampico le 15 du même mois; et le *Correo* partira d'ici le 18 d'Août, et de Tampico le 1er. de ce mois.

Les passagers et les chargeurs peuvent être assurés que les arrangemens ci-dessous seront ponctuellement observés.

Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYES et Co,

Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co.

1er. août.

POUR LA HAVANE.

Le brigantin français L'ESPIEGLE, du port de 136 tonneaux, de première classe, et un très-fin voilier, est à même de prendre charge pour le susdit port. Il ne tardera pas à partir, et n'ayant besoin que de trois cents barrils pour compléter son chargement, ou pour application de passage, ayant des arrangemens très-supérieurs, s'adresser à

D. C. BORDUCAT & Co.

29 Juillet. Rue Royale, No. 198.

A FRETER.

Le beau brick américain, fin voilier FREE OCEAN, capitaine Cruse, du port de 290 tonneaux. S'adresser à

25 juil. GOTTSCHALK & REIMERS.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraiche supérfine, 50 frequins graisse, bonne qualité, 20 frequins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par. JOHN P. PAYSON.

20 Août Rue Conti, N°. 23.

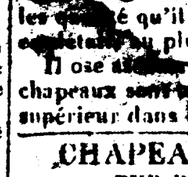

E. DEBERGUE,

Vient de recevoir par le packet ship Frances, un bel assortiment de *chapeaux*, de toutes les [illegible] qu'il offre à vendre en gros et [illegible] au plus juste prix.

Il ose [illegible] à ses pratiques que ses chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus supérieur dans le marché. 6 Août

CHAPEAUX DE CASTOR,

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

COUR des Preuves.—Mardi 26 août, j'exposerai en vente au faubourg de la Course, rue des Magasins, entre les rues Edouard et Estelle, à 11 heures, pour le compte de la succession de feu Augustin Eon, h. de c. l. un Cabriolet et un Cheval, trois Vaches et une quantité d'outils.

Conditions, comptant. Par ordre de la cour, 21 août CH. BLACHE, dép. régister

LE Docteur J. PRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 22 août